

Mariage de Jean LOIZEAU et Marie VION

Le 23 novembre 1762 à Saint-Malo-du-Bois (Vendée)

Le vingt-trois novembre mil sept cent et soixante deux après
 les trois publications de bans de mariage de Jean Loizeau serviteur
 domestique en cette paroisse fils majeur de Jacques Loizeau Bordier
 de la paroisse de St. Mars la Réorthe et de défunte Jeanne Gourin
 d'une part avec Marie Vion fille de Jean Vion et de Jeanne Caillaud
 de cette paroisse d'autre part faite sans opposition ni empêchement
 tant en cette paroisse que celle de St. Mars et celle de St. Christophe du Bois
 dernier domicile dudit Jean Loizeau vu par nous curé des
 certificats des sieurs curés de St. Mars en date du vingt deux
 et signé Gorget curé à St. Mars et celui du sieur curé de St. Christophe
 en date du seize desprésent mois et signé P. Mollat curé et après les
 fiançailles et autres cérémonies de l'église célébrées selon les réglemens
 de ce diocèse le dit Jean Loizeau et la dite Marie Vion assistés de
 leurs dits pères se sont en face de l'église respectivement pris mari et
 femme en légitime époux en présence de nous vicaire soussigné
 et de Jean Vion, Jacques Loizeau, Pierre Grolleau et Etienne Bouvie
 et autres qui ne savent signer
 P. Mollat curé

Le 23 novembre 1762 après les trois publications de bans de mariage de Jean Loizeau serviteur domestique en cette paroisse fils majeur de Jacques Loizeau bordier de la paroisse de Saint-Mars-le-Réorthe et de défunte Jeanne Gourin d'une part, avec Marie Vion fille de Jean Vion et de Jeanne Caillaud de cette paroisse d'autre part, faite sans opposition ni empêchement tant en cette paroisse que celle de Saint-Mars-la-Réorthe et celle de Saint-Christophe-du-Bois dernier domicile dudit Jean Loizeau vu [...] certificats des sieurs curés de Saint-Mars en date du 22 et signé Gorget curé à Saint-Mars et celui du sieur curé de Saint-Christophe en date du 16 du présent mois et signé [?] curé, et après les fiançailles et autres cérémonies de l'église célébrées selon les réglemens de ce diocèse le dit Jean Loizeau et la dite Marie Vion assistés de leurs dits pères se sont en face de l'église respectivement pris mari et femme en légitime époux en présence de nous vicaire soussigné et de Jean Vion, Jacques Loizeau, Pierre Grolleau et Etienne Bouvie [...] autres qui ne savent signer.